

Lamy-Rousseau, Françoise, *Uniformisation des règles de catalogage des documents visuels et sonores : description d'une expérience* En collab. avec Martine Paquet, Montréal, Service général des moyens d'enseignement, 1973, 35 p.

Pierre Manseau

Volume 20, Number 1, March 1974

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1055715ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1055715ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Manseau, P. (1974). Review of [Lamy-Rousseau, Françoise, *Uniformisation des règles de catalogage des documents visuels et sonores : description d'une expérience* En collab. avec Martine Paquet, Montréal, Service général des moyens d'enseignement, 1973, 35 p.] *Documentation et bibliothèques*, 20(1), 50–51. <https://doi.org/10.7202/1055715ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1974

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Plusieurs bibliothèques cependant ont subi l'influence des bibliothèques russes et américaines et présentent des rayons ouverts. Cette option est, semble-t-il, de plus en plus retenue.

Mobilier

Les quelques photographies présentées, montrant les espaces intérieurs, nous font voir un mobilier conventionnel, relativement simple et peu moderne. Nous savons en contrepartie que, depuis trois ou quatre ans, l'étude du mobilier évolue considérablement en Europe.

Le mobilier de bibliothèques récentes se compare, semble-t-il, avantageusement à celui que l'on produit en Amérique.

Si l'on peut critiquer la brièveté de certaines présentations, leur manque d'homogénéité, il n'en reste pas moins que certaines d'entre elles stimulent notre curiosité et incitent le lecteur à pousser davantage ses recherches, voire à effectuer certaines visites. C'était peut-être là l'unique but de l'auteur.

Si la réputation des bibliothèques françaises modernes n'est pas encore faite, celle de la richesse de leur collection, par contre, l'est.

Fernand C. Magnan

Architecte
Montréal

suels et sonores»? Est-ce une nouvelle terminologie? Dans ce cas, l'expression française consacrée est «documents audio-visuels»¹. De toute façon, pour un bibliothécaire, le titre n'est pas significatif...

Cependant, en examinant la brochure, plus particulièrement à la page 15, nous découvrons le sens que l'auteur donne à l'expression «documents visuels et sonores»: c'est une expression générique pour désigner tous les types de véhicules d'information (volumes, images, sons). Dans ce cas, n'aurait-il pas été plus simple de formuler le titre de la façon suivante: «Uniformisation des règles de catalogage de tous les types de documents: description d'une expérience»? Ainsi, la dernière partie du titre prend une importance capitale: en effet, l'uniformisation des règles de catalogage est déjà très bien amorcée sur le plan international, du moins en ce qui concerne le catalogage des monographies. Il serait alors dangereux de vouloir recommencer à zéro. Cela ne semble pas être la volonté de l'auteur puisqu'elle base son expérience sur les normes ISBD². Il faudrait plutôt croire à une volonté de pousser plus loin l'état actuel de la normalisation, et à une crainte que les normes ISBD ne puissent s'appliquer éventuellement au catalogage des documents audio-visuels.

Cette crainte, nous pouvons la déceler dans le paragraphe b) de son avant-propos: «... proposer aux organismes responsables, à l'occasion du congrès de la FIAB (...) des normes uniformes pour la description des documents visuels et sonores»³. Rappelons-nous que l'expression «documents visuels et sonores» est synonyme de «tous genres de documents». Donc, en paraphrasant l'auteur, il s'agit de proposer des normes uniformes pour la description de tous les types de docu-

Lamy-Rousseau, Françoise, *Uniformisation des règles de catalogage des documents visuels et sonores: description d'une expérience*. En collab. avec Martine Paquet, Montréal, Service général des moyens d'enseignement, 1973, 35 p.

Cette petite brochure, publiée sous les auspices du Service général des moyens d'enseignement par Françoise Lamy-Rousseau, commence à faire parler d'elle dans le monde des documents audio-visuels. Mais pourquoi justement dans le monde des documents audio-visuels puisque, dans le titre, nous trouvons l'expression «documents vi-

1 Paule Rolland-Thomas, *Vocabulaire technique de la bibliothéconomie et de la bibliographie*; suivi d'un lexique anglais-français, par Paule Rolland-Thomas, Victor Coulombe et Juliette Chabot. Préface de Georges Cartier. Montréal, Association canadienne des bibliothécaires de langue française, 1969.

2 Fédération internationale des Associations de bibliothécaires, «ISBD (International Standard Bibliographic Description) Description bibliographique internationale normalisée; pour les monographies en un ou plusieurs volumes.» Traduction française. *Bulletin des bibliothèques de France*. 18e année, no 5 (mai 1973), 163-202.

3 Françoise Lamy-Rousseau, *Uniformisation des règles de catalogage des documents visuels et sonores: description d'une expérience*. En collaboration avec Martine Paquet, Montréal, Service général des moyens d'enseignement, 1973, p. 2.

ments; la normalisation actuelle du catalogage des monographies est mal amorcée et il faut la corriger. Cela ne semble pas être l'opinion du Groupe de travail sur la description bibliographique internationale normalisée qui, par l'intermédiaire de Suzanne Honoré, annonce la publication prochaine de l'ISBDS⁴ International Standard Bibliographic Description for Serials. On peut envisager que la dernière étape sera la normalisation de la description des documents audio-visuels, toujours selon ISBD. En effet, dans l'ouvrage de Jean Riddle⁵, résultat d'une vaste consultation annoncée dans l'édition préliminaire⁶, on donne deux exemples de catalogage des documents audio-visuels selon les normes ISBD.

En outre, chez Françoise Lamy-Rousseau, il y a une contradiction entre les buts confus exposés dans son avant-propos (s'agit-il de documents visuels et sonores, de documents audio-visuels ou des deux à la fois?) et l'étude comparative des pages 15 à 19. Dans cette étude, l'auteur montre très bien, en faisant le parallèle avec les monographies, que tous les éléments nécessaires au catalogage complet des documents audio-visuels peuvent s'insérer dans les sept zones du format ISBD. Comme le souhaite l'auteur dans son avant-propos, il reste aux spécialistes du traitement des documents audio-visuels à tester ces normes et à comparer leurs expériences.

Il y a cependant une notion qui n'est pas très claire: celle de «notes du sommaire» à la page 18. Quelle distinction faire entre les «notes concernant l'auteur» (p. 17) et ces «notes du sommaire»; l'auteur veut-il parler du contenu détaillé du document? Cela ne semble pas être le cas, puisqu'il aurait fallu utiliser l'expression «résumé signalétique»⁷.

De toute façon, ce résumé signalétique, selon AACR, est très important et doit apparaître dans la description d'un document audio-visuel.

Enfin, quelques précisions, concernant l'avant-propos de Françoise Lamy-Rousseau.

1. «Les textes en langue française sur ce sujet étant, à notre connaissance, inexistant». Depuis mai 1973, il existe une version française de ISBD⁸.

2. «... sur les règles de catalogage DBIN/ISBD»

Le texte d'ISBD ne constitue pas des règles de catalogage. Ce sont des normes internationales à partir desquelles les différents codes de catalogage se réajustent en ce qui concerne la description des documents seulement. ISBD ne touche pas au problème du choix ni de l'établissement des vedettes⁹.

3. Il ne faut pas confondre un sigle et un nom. Selon l'introduction à la version française¹⁰, c'est le sigle anglais ISBD qui sera reconnu internationalement. Donc, DBIN n'a plus de signification. Cependant, rien ne nous empêche, en français, de parler de la «description bibliographique internationale normalisée».

Cette brochure est très intéressante si on la considère comme un document de travail ou comme un aiguillon accélérant la normalisation de la description des documents audio-visuels selon les normes d'ISBD. Il y a cependant danger de faire cavalier seul puisque tout est actuellement en place, dans les organismes officiels, pour aboutir à une telle normalisation.

Pierre Manseau

Département de bibliotechnique
Collège de Maisonneuve

4 Fédération internationale des Associations de bibliothécaires, «ISBD...», 168.

5 Jean Riddle Weihs, *Nonbook Materials. The organization of integrated collections*. First edition. Jean Riddle Weihs, Shirley Lewis, Janet MacDonald, in consultation with the CLA/ALA/AECT/EMAC/CAML advisory committee on the cataloguing of nonbook materials, Ottawa, Canadian Library Association, 1973. 99 p.

6 Jean Riddle, *Non-book materials, the organization of integrated collections*. Preliminary edition. Jean Riddle, Shirley Lewis, Janet MacDonald, in consultation with the Technical Services Committee of the Canadian School Library Association. Ottawa, Canadian Library Association, 1970.

7 *Règles de catalogage anglo-américaines*, rédigées en collaboration par the ALA, the LC, the LA et the CLA. Version française sous la direction de Paule Rolland-Thomas. Montréal, Association canadienne des bibliothécaires de langue française, 1973. p. 306.

8 Fédération internationale des Associations de bibliothécaires, «ISBD...», 202.

9 *Anglo-American cataloging rules: North-American text. Revision of Chapter 6*. Chicago. American Library Association, 1972.

10 Fédération internationale des Associations de bibliothécaires, «ISBD...», 163.